

Sécurité

Participants : Andrieu Jacques (34), responsable de la commission ; Mitsialis Jean (34) ; Danis Marcel (17) ; Dassonville Maïté (44); Tallec Serge (29).

Élimination des engins pyrotechniques

- Les vendeurs sont tenus de les reprendre (un pour un). Nous déplorons le surcoût prohibitif de ce service. Une petite évolution sur ce sujet consiste au fait que certaines communautés d'agglomérations ou régions organisent des collectes gratuites d'engins périmés (Aper-Pyro). Nous demandons de porter à la connaissance du public ce genre d'opérations ainsi que leurs modalités.
- Nous préconisons l'allongement de leur durée de validité.
- Par souci d'une meilleure efficacité en cas de sinistre, nous souhaiterions une harmonisation des systèmes de mise à feu, demande restée sans suite à ce jour.
- Nous espérons que des évolutions techniques permettront de remplacer définitivement les feux à main, par exemple par des feux à LED.

Modifications de la D240

Nous espérons que la proposition suivante finira par être retenue. Pour les bateaux en dérive avec ou sans ancre flottante, nous demandons la possibilité d'utiliser la marque officielle de pêche (Bi-cone).

Météo en boucle

Partout où elle existe, elle mériterait d'être mise à jour plus fréquemment. Néanmoins, nous attendons donc toujours la généralisation de ce service sur toutes les côtes françaises.

Taxe de francisation

Nous continuons de demander l'exonération de taxe de francisation. En l'état, la commission s'insurge contre le fait que cette taxe soit actuellement reversée intégralement au Conservatoire du littoral. Nous proposons qu'une partie de cette somme soit reversée à la SNSM, organisme ayant un rapport direct avec la sécurité et le sauvetage en mer, d'autant qu'une récente augmentation des recettes due à la suppression de la vétusté vient d'avoir lieu.

Permis bateau

La commission déplore le manque de sérieux de certains organismes de formation au permis, ce qui peut impliquer à terme des problèmes de sécurité dans l'utilisation des bateaux à moteur. Nous demandons de revenir à la situation antérieure qui faisait intervenir un agent accrédité lors de l'examen.

Limites du permis côtier

La commission souhaite une négociation sur un élargissement à 12 milles des possibilités de navigation offertes par le permis côtier.

Nous sommes prêts à discuter avec les autorités des conditions de mise en place de cette mesure. Cette demande est maintenue en raison de l'évolution des techniques de navigation et de communication.

Réglementation

- Nous persistons dans notre demande d'autoriser la conduite d'un bateau à moteur par un équipier non titulaire du permis dès 14 ans, en présence effective du chef de bord.
- Pour des raisons de sécurité, la commission maintient que deux pêcheurs munis des titres nécessaires puissent, ensemble, sur le même bateau, relever leurs engins respectifs.

Analyses et statistiques

La commission se réjouit de la mise en place du Snosan (Système national d'observation de la sécurité des activités nautiques), base de données accessible à tous.

Signalisation des kayaks

Faire en sorte d'assurer une meilleure visibilité de ce nouveau type de flotteur, en relation avec leurs fédérations.

Marque des plongeurs

Nous réitérons notre demande auprès des fédérations de plongeurs pour améliorer la visibilité des marques de plongeur dans l'eau. Des campagnes d'informations élargies devraient être mises en place par les organismes concernés (fédérations, associations, administration).

VHF

Nous conseillons vivement à nos adhérents d'équiper leur bateau ; la VHF est un outil de sécurité et de solidarité même si aujourd'hui le téléphone portable a prouvé son efficacité en matière de dispositif complémentaire d'alerte, notamment par l'appel du 196. Une fiche d'utilisation succincte de la VHF ASN a été éditée dans le Pêche Plaisance n° 60.

Campagne nationale sur les gilets et Vêtement à flottabilité intégrée (VFI)

Nous demandons à prolonger et à renforcer notre collaboration avec la SNSM pour l'incitation au port permanent du VFI ou du gilet, particulièrement dans les annexes. Suite à divers accidents, la commission attire l'attention des risques encourus par le port du gilet dans la cabine en cas de retournement.

Partenariat SNSM

Au sein de toutes les associations, faire la promotion de l'adhésion à la SNSM et demander que les cotisations soient versées directement à la station locale. Nous incitons les associations ainsi que leurs adhérents à contribuer par leurs dons à la bonne marche de leur station. De plus en plus d'associations reversent une participation par adhérent, ce qui n'empêche en aucun cas le don individuel.

La sécurité est l'affaire de tous mais est aussi une affaire personnelle, un problème de comportement individuel qui engage tous vos passagers. Pensez-y !

Patrice Allin
responsable de la commission sécurité